

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Jules Deregnacourt, Camille Margaine et Achille Testelin, 13 août 1873](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Deregnacourt, Camille Margaine et Achille Testelin, 13 août 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (18r, 19v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Deregnacourt, Camille Margaine et Achille Testelin, 13 août 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47734>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 août 1873](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire

- [Deregnacourt, Jules \(1821-1876\)](#)

- [Margaine, Camille \(1829-1893\)](#)
- [Testelin, Achille \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination

- Lille (Nord)
- Roubaix (Nord)
- Sainte-Menehould (Marne)

Description

Résumé Godin signale à ses destinataires un article du journal *Le Bien public* relatif aux prérogatives que les lois confèrent aux conseils généraux de concéder des lignes de chemins de fer d'intérêt local et à l'abus d'interprétation par le Conseil d'État des lois du 12 juillet 1865 et du 10 août 1871. Il leur adresse une carte de la ligne de chemin de fer entre Reims et Lille et attire leur attention sur l'intérêt d'un accord entre les conseils généraux de l'Aisne, du Nord et de la Marne pour demander au gouvernement l'exécution des concessions. Godin leur demande si leur département peut se prononcer en faveur de la ligne. Il leur signale qu'il se trouvera à Guise jusqu'au dimanche suivant, puis à Laon pour la session du conseil général de l'Aisne.

Notes

- Destinataires et lieux de destination : d'après l'index du registre de correspondance et la note manuscrite au crayon bleu au bas du folio 19v : « M Margaine maire à St Menehould Marne | M Testelin conseiller général à Lille Nord ».
- La lettre est signée « Godin | Conseiller général de l'Aisne ».
- L'article du *Bien public* auquel Godin fait référence est l'article intitulé « Les chemins de fer et les conseils généraux » publié le 13 août 1873 (en ligne : <https://www.retronews.fr/journal/le-bien-public-1871-1894/13-aout-1873/657/2023753/1>, consulté le 8 février 2023).
- La loi du 10 août 1871 à laquelle Godin fait référence est la loi relative aux chemins de fer d'intérêt local (voir en ligne : <https://journals.openedition.org/rhcf/2095>, consulté le 18 janvier 2023)
- La loi du 12 juillet 1865 à laquelle Godin fait référence est la loi relative aux conseils généraux (voir en ligne : <https://www.senat.fr/evenement/archives/D18/1871.html>, consulté le 18 janvier 2023)

Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Chemins de fer](#)

Personnes citées

- [Conseil général de l'Aisne](#)
- [Conseil général de la Marne](#)
- [Conseil général du Nord](#)

Œuvres citées [Le Bien public : journal politique quotidien, Paris, 1871-1894.](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Laon \(Aisne\)](#)
- [Lille \(Nord\)](#)
- [Reims \(Marne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Guise 19 Avril 1879.

Monsieur et cher collègue,

Le journal le Bien public de ce jour, dans un article très remarquable sur les chemins de fer, appelle l'attention des conseils généraux sur les prérogatives que les lois leur confèrent dans la concession des chemins de fer d'intérêt local, et sur l'importance qu'il y a pour le pays à ne pas laisser amoindrir ces droits.

L'abus de l'interprétation que le Conseil d'état a faite des lois du 11 Juillet 1866 et du 30 Avril 1878 y est mis en évidence.

J'ai, dans le même esprit, fait imprimer une carte au sujet de la ligne de chemin de fer entre Reims et Lille pour laquelle je sollicite votre attention. Je pense que cette carte vous démontrera l'avantage qui pourrait résulter d'un concert entre les conseils généraux du Nord, de l'Aisne et de la Marne pour demander au Gouvernement l'exécution des concessions dont il s'agit.

Ce serait une occasion commune de

H. Cogniaux, conseiller général du Nord.

défenre les prérogatives des conseils généraux.

Je mets à la poste à votre adresse quelques exemplaires de cette carte, veuillez me donner les adresses des conseillers généraux de votre département auxquelles je pourrais utilement faire un même envoi.

Je vous serai obligé de m'écrire si vous pensez que ^{le conseil général} votre département prenne une résolution ou émette un vœu favorable à cette ligne, et dans quelle pensée il pourra le faire.

Je serai ici jusqu'à Dimanche, et à Laon lundi prochain pour la session du conseil général de l'Aisne, vous pouvez m'adresser vos lettres en conséquence.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Edin

Conseiller général de l'Aisne

16 Margain maire à St Benoît lez Barne
16 Costelin conseiller général à Lille Nord